



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
 - Présents : 17
 - Excusés : 10
 - Votants : 24
- dont 7 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DOMAINE ET
PATRIMOINE**

Salle des fêtes :
modification du règlement
intérieur et de la
convention de location

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROENDO, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

EXCUSES :

André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Carine PERRIER (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAUX.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 13 décembre 2012 approuvant les modalités d'utilisation de la Salle des Fêtes et notamment le règlement intérieur et la convention type d'utilisation ;

Vu le projet de règlement intérieur et de convention type relatif à l'utilisation de la salle des Fêtes ;

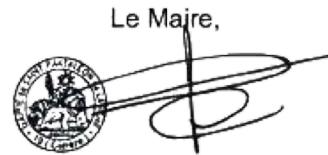
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications sur le règlement intérieur ainsi que sur la convention type d'utilisation ;

Considérant que le Conseil Municipal doit valider ces modifications ;

Après avoir pris connaissance des projets et après délibération, l'assemblée :

- **APPOUVE le règlement intérieur de la salle des Fêtes ainsi que les termes de la convention type d'utilisation, tels qu'annexés à la présente.**
- **AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les utilisateurs et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 27 novembre 2025,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 01/12/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 01/12/2025